

EXEMPLE DE DÉCLARATION DES DROITS DU PATIENT

Soins respectueux

Vous avez le droit d'être traité avec compassion et respect et de recevoir des soins qui respectent votre dignité, votre indépendance et votre autodétermination.

Vous avez le droit au respect de votre identité (p. ex., votre identité de genre ou culturelle).

Renseignements

Vous avez le droit d'être renseigné sur les risques, les avantages et les effets indésirables d'un traitement par agoniste opioïde injectable (TAOi) et des autres options de traitement avant de consentir à recevoir un TAOi.

Discrétion

Vous avez droit à la discrétion. La discussion, la consultation, l'examen et le traitement de votre cas doivent être menés de façon à protéger votre intimité et celle de tous les patients.

Vous avez droit à la confidentialité. Vos prestataires de soins maintiendront la confidentialité de vos soins et de votre dossier médical, sauf dans les cas prévus par la loi (p. ex., en cas d'abus présumé sur une personne mineure).

Qualité des soins

Vous avez le droit de recevoir des soins médicaux de haute qualité, fondés sur des données probantes.

Vous avez droit à la continuité des soins. Si vous êtes incarcéré, vous avez le droit de recevoir un traitement par agoniste opioïde en temps opportun, même si le traitement n'est pas administré sous forme injectable en raison des limitations de la disponibilité.

Vous avez le droit d'être informé par votre prescripteur des options de soins offerts et réalistes s'il n'est plus en mesure de vous fournir des soins (p. ex., s'il déménage ou prend sa retraite).

Implications dans les soins

Vous avez le droit de collaborer avec votre équipe de soins afin de concevoir un traitement et des objectifs de mieux-être et de recevoir des soins ou des références pour atteindre ces objectifs.

Vous avez le droit d'impliquer votre famille et votre cercle social (p. ex., votre partenaire, vos amis proches et autres personnes importantes) dans vos soins s'il y a lieu. Vous avez aussi le droit d'exclure votre famille et votre cercle social de vos soins.

Plaintes

Vous avez le droit de porter plainte auprès de l'autorité compétente pour toute violation de vos droits. [coordonnées des organismes de réglementation et de tout autre mécanisme de plainte]

CET EXEMPLE DE DÉCLARATION DES DROITS DU PATIENT PEUT ÊTRE ADAPTÉ POUR UTILISATION
CE FORMULAIRE N'EST PAS DESTINÉ À UN USAGE CLINIQUE